

Subventions au sport bisontin de haut niveau - Contrats d'objectifs «Sports Collectifs» - Saison 1999/2000 - Première répartition (actualisation)

M. LE MAIRE, Rapporteur : Depuis 1986, le Conseil Municipal alloue, à chaque saison sportive, une subvention aux clubs bisontins de sports collectifs évoluant en Division Nationale.

Cette aide contribue au développement du sport bisontin et renforce l'image sportive de la Ville.

Lors de la séance du 24 mai 1993, le Conseil Municipal a approuvé le principe de la mensualisation des «contrats d'objectifs sports collectifs».

Pour la saison 1999/2000, des acomptes mensuels calculés à partir d'une somme plancher, sont versés aux clubs concernés (délibération du Conseil Municipal du 28 juin 1999), ainsi que la dotation Coupe d'Europe, en faveur de l'ESB «F» (40 000 F) allouée à l'occasion de son premier match de Coupe d'Europe contre l'équipe portugaise de Gaia. A compter de cette saison, ce bonus européen sera attribué tour par tour.

En complément de cette décision, la Commission Municipale des Sports, réunie le 26 août 1999 propose que les clubs désignés ci-après, bénéficient du solde de la subvention pour la première partie de la saison 1999-2000 conformément aux principes contenus dans les contrats d'objectifs approuvés par le Conseil Municipal lors de sa séance du 22 avril 1996.

ESB «F»	D1	Hand-Ball	134 500 F
BRC «Football»	National	Football	141 750 F
BBC	ProA	Basket-ball	270 000 F
BHC	N1e2	Hockey s/glace	12 150 F
ESB «M»	D2	Hand-ball	81 000 F
BVB	N1e2	Volley-ball	10 800 F
UFFB	N1B	Football féminin	5 400 F
		Total	655 600 F

Le Conseil Municipal est invité à statuer sur ces propositions et en cas d'accord, à décider de financer cette dépense pour un montant de 655 600 F sur le Budget Primitif 1999, imputation 92.40.6574.90012 code service 20300.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal statue favorablement sur ces propositions à l'unanimité.

Récépissé préfectoral du 24 septembre 1999.